

ECOLE LAMAZOU

ETABLISSEMENT PRIVE CATHOLIQUE – CLASSES MIXTES SOUS CONTRAT

80 , rue Boileau 75016 PARIS - Tel : 01 45 27 59 06 Fax : 01 45 27 90 53.

QUESTION N° 14 COMMENT SCOLARISER LES ELEVES HANDICAPES OU ATTEINTS DE MALADIE GRAVE ?

Ecole LAMAZOU, 80 rue Boileau 75016

Etaient invités les enseignants, les parents, les surveillants.

Sont venus, les enseignants, le président de l'association de parents d'élèves, une animatrice.

Vendredi 9 janvier 2004 9h-12h

Notre école accueille 315 enfants dont 12 enfants trisomiques dans deux CLIS, deux regroupements d'adaptation, nous pratiquons également de l'intégration individuelle dans les classes de maternelle. Certains enfants porteurs de trisomie sont intégrés ponctuellement dans des classes ordinaires correspondant à leurs envies et leurs capacités.

Nous sommes une école catholique privée sous contrat avec l'état; le premier enfant trisomique intégré dans l'école en 1968 garde toujours des contacts avec une des enseignantes de CLIS

Question n° 14 : Faut-il davantage intégrer les enfants handicapés dans les classes ou développer l'enseignement spécialisé ?

Dans un premier temps, petit compte rendu de la réunion de décembre à la mairie de Paris durant laquelle nous ont été présentées les orientations concernant la loi en faveur de l'intégration des handicapés dans notre société et dans nos écoles. Elle doit être discutée par les sénateurs en février. Pour nous qui sommes quotidiennement confrontées au handicap mental et à des enfants avec des troubles du comportement suivi en hôpital de jour, nous restons sceptiques quand nous entendons parler de « liberté absolue du choix des parents concernant la scolarisation de leur enfant ». En effet malgré notre tolérance face à la différence, nous pensons que l'intégration de certains enfants handicapés ne contribue pas à leur bonheur mais plutôt à rassurer des parents qui n'auraient pas fait le travail d'accepter leur différence. La notion de bien-être et d'épanouissement de l'enfant nous semble fondamentale : est-ce en le scolarisant à tout prix, qu'elles que soient les conditions d'accueil, qu'il trouvera le bonheur ? Pour nous, qui intégrons les enfants de CLIS dans des classes ordinaires sur des temps bien définis et réfléchis, nous nous rencontrons régulièrement pour évaluer le bien fondé de ces intégrations. Nous n'hésitons pas à les remettre en question lorsque cela devient pénible pour l'enfant (difficultés trop grandes d'apprentissage, important décalage avec les autres enfants qui peuvent amener un mal-être, une dévalorisation de soi-même et entraînent finalement la violence et l'agressivité). Un parent qui vit cela de l'extérieur ne le ressentira pas obligatoirement. Pour nous l'intégration dans les classes ordinaires contribue à une meilleure socialisation des enfants, leur apprend à écouter une consigne en collectif, à vivre des temps de découverte, à vivre et à gérer des moments de frustration, à accepter des règles communes de la société classe. Le projet individuel s'impose à nos yeux et il doit être évalué très régulièrement et répondre aux besoins de

l'enfant à un instant « T ». Les véritables apprentissages scolaires se font préférentiellement dans leur classe de CLIS, au calme, là où l'on pourra prendre le temps de reformuler, d'entendre les enfants sans le regard des enfants qui vont plus vite, et de proposer aux enfants des activités qui les aideront à vaincre leurs difficultés. Ils ont besoin de se retrouver ensemble, trouver leur image dans le reste du groupe. Comment réagirait un enfant ordinaire que nous intégrerions dans une CLIS ? Se sentir différent des autres entraîne des souffrances psychologiques dont nous devons tenir compte, et que ne réalisent pas toujours les parents qui veulent intégrer à tout prix leur enfant handicapé dans une classe ordinaire. L'intégration en maternelle est différente : en petite section la différence est minime, en moyenne, elle s'accroît et en grande section elle est très importante.

Cette insertion dans les classes apporte également énormément aux enfants ordinaires qui vivent cette différence, la tolèrent, l'acceptent. Ils sortiront grandis de cette expérience. Ceci fait partie des valeurs auxquelles chacun de nous croyons. La majorité des parents de nos élèves adhère à ce projet, et croit qu'il est important de transmettre des valeurs de tolérance et de respect des différences. Parfois, cependant, les parents d'enfants ordinaires nous font part de leur inquiétude, ils sont angoissés : cette intégration ne va-t-elle pas freiner les apprentissages de leur enfant ? **L'intégration d'enfants porteurs de handicap dans une classe ordinaire n'est possible que si elle ne perturbe pas la cohésion et l'ambiance d'une classe, ainsi que le rythme des apprentissages. Elle est d'autant plus difficile que la classe est « lourde » : effectifs importants, enfants en difficulté, etc. Elle fonctionne dans notre école car elle reste ponctuelle, les enfants alternant temps d'intégration dans une classe ordinaire (pendant lesquels l'objectif principal est la socialisation) et temps d'apprentissages dans leur CLIS, pendant lesquels leur enseignante spécialisée peut les aider dans leurs difficultés spécifiques.** Elle n'est envisageable pour certains qu'avec un nombre réduit d'enfants. Il faudrait que les services académiques prennent en compte ces enfants et ces intégrations et réduise le nombre d'enfants que nous devons accueillir dans les classes.

Question sur les autres types de handicaps : chacun de nous est persuadé que les handicaps sensoriels et moteurs sont difficilement gérables et envisageables dans le même établissement en plus du handicap mental. Les besoins sont avant tout d'ordre matériel (ascenseur, rampe, classes en rez-de-chaussée. . .) ou bien des codeuses pour ce qui est des malentendants. Tout ceci est beaucoup mieux admis dans l'esprit de nos concitoyens, il n'y a pas la même « image » du handicap.

Le problème des polyhandicapés engendre des fonctionnements qui nous semblent relever de structures spécialisées.

Certains d'entre nous pensent que les enseignants devraient avoir le choix d'accueillir ou non des enfants porteurs de handicap dans leur classe ordinaire (en fonction des difficultés rencontrées avec les enfants de la classe, de leur formation, de leur carrière -il est par exemple très difficile pour une jeune enseignante qui débute en CP d'intégrer en sus des enfants porteurs de handicap-). Il s'agit également d'une décision qui devrait être prise en équipe, les enfants étant accueillis pour plusieurs années dans l'école. D'autres pensaient que cet accueil pourrait être systématique, normal et non négociable.

Le rôle des auxiliaires de vie, leur utilité, leur nombre insuffisant à été soulevé : c'est une aide indispensable à l'intégration des enfants de CLIS dans des classes ordinaires. Plusieurs interrogations par rapport aux commissions : il serait souhaitable de préparer toutes ces réunions avec les secrétaires de CCPE, avoir leur avis. Pourquoi ont-elles toutes un fonctionnement différent même au sein de la même académie ? Nous avons parfois la sensation qu'il s'agit d'une formalité, nous attendons plutôt des propositions de solutions.

Le problème de la formation a retenu notre attention. Nous pensons que l'éducation à l'enfant différent devrait faire partie de la formation initiale, il faudrait trouver un moyen

ECOLE LAMAZOU

ETABLISSEMENT PRIVE CATHOLIQUE – CLASSES MIXTES SOUS CONTRAT

80 , rue Boileau 75016 PARIS - Tel : 01 45 27 59 06 Fax : 01 45 27 90 53.

d'intéresser chaque étudiant à la différence : stages pratiques de plusieurs jours (un stage trop court s'apparente, de l'avis des enseignantes spécialisées, à du voyeurisme), évaluation. Plusieurs enseignantes de l'école ont bénéficié d'une formation concernant l'accueil des enfants handicapés ; elles ont été étonnées du peu de connaissances de leurs collègues venant d'autres établissements, de leurs questions. Elles ont appris beaucoup de choses et recommandent cette formation à chacun : pourquoi ne pas l'envisager en formation initiale ou en formation d'école ?

Une stagiaire du CFP assistait à notre débat. Avant de venir dans l'école, elle n'avait aucune idée de ce type de fonctionnement. Elle ne s'était jamais posée la question de l'accueil de ce type d'enfants, elle trouve cette expérience enrichissante. Nous souhaitons tous que sa vie professionnelle soit basée sur la tolérance et de l'acceptation du handicap.

Pour ce qui concerne le deuxième point de la question sur l'entrée dans la vie active des handicapés, nous sommes toutes d'accord pour dire que l'accueil d'un jeune étudiant des Apprentis Orphelins d'Auteuil handicapé mental dans le service de restauration est une réussite. Cela fait deux ans qu'il travaille ici, il est devenu indispensable au fonctionnement, il est une référence pour les enfants qui s'adressent à lui comme ils le feraient avec n'importe quel personnel. Il est heureux de travailler, rêve d'une embauche définitive. Il est devenu autonome depuis qu'il est dans une vie active, il prend les transports en commun, il vit dans un studio attenant à l'appartement de ses parents et il est entré dans une association pour les jeunes handicapés et découvre une nouvelle vie sociale.

Une maman d'une enfant handicapée de l'établissement nous a envoyé son témoignage par fax. Pour elle, tous les établissements scolaires devraient accueillir des unités pour les enfants handicapés ou malades. La mixité des valides et des handicapés enrichie chacun. Une personne ne peut grandir si elle n'est qu'un cerveau sans humanité. Il n'est pas souhaitable que des groupes de population restent fermés sur eux-mêmes, cela entraîne la méconnaissance, l'incompréhension, la peur des autres groupes, l'ignorance, l'intolérance. La connaissance entraîne elle, une sorte d'harmonie.

Dans la nature, il y a de très nombreuses sortes de plantes et de fleurs, elles sont différentes, ne poussent pas dans les mêmes conditions, mais elles sont toutes nécessaires à la beauté et à l'harmonie de la nature.

Cette maman nous a confié une réflexion de sa fille aînée concernée par ce problème sur laquelle nous finirons.

Voici le poème d'Aude. . .

L'accueil de l'autre
C'est voir que tous les gens autour de nous,
Ceux qui nous entourent,
Que nous ne connaissons pas,
Sont différents.

L'accueil de l'autre,
C'est accepter les différences morales,
Les divergences d'idées,
Les différences physiques,
Voir que nous ne sortons pas tous du même moule,
Que grâce à cela,
Nous pouvons découvrir nos différences,
Et les accepter.

L'accueil de l'autre,
C'est s'ouvrir,
Communiquer grâce à nos différences.

L'accueil de l'autre,
C'est tolérer ces différences,
Différences qui forment de nous tous,
Des êtres uniques,
Uniques et différents.

Si nous ne les acceptons pas,
Nous sommes seuls,
Seul contre des milliards d'autres gens,
Tous différents.

L'accueil de l'autre,
Ce n'est mépriser personne pour leurs défauts,
Mais s'apprécier pour nos qualités.
L'accueil de l'autre,
Ce n'est pas refuser les différences,
Surtout quand elles nous sautent aux yeux.

L'accueil de l'autre,
Ce n'est pas regarder un verre à moitié vide,
Où ne se trouvent pas nos ressemblances ;
Mais le verre à moitié plein,
Où se trouvent toutes ces différences ;
Celles qui nous unissent.

L'accueil de l'autre,
Ce n'est pas détourner la tête,
Chuchoter à voix basse,
Faire des commentaires déplaisants,
Lorsque cette personne est différente.
Ne pas murmurer contre cette différence,
C'est accepter ses différences,
Essayer de les comprendre.

L'accueil de l'autre,
C'est s'accepter tel qu'on est.